



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 674-4**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 674-4 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020. Le règlement a pour objet d'apporter des corrections et des précisions qui permettront une meilleure interprétation du règlement. Il modifie également les procédures d'attribution de certains contrats par délégation, attribue de nouveaux pouvoirs particuliers au directeur général et au directeur du Service des loisirs et modifie certaines règles concernant les transferts budgétaires.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 avril 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier